

aurait dû l'accepter. Je n'ai pas même lu l'article cité par l'honorable député de Weyburn, mais j'imagine qu'il s'élèvera des doutes dans l'esprit des contribuables, et nous devrions faire tout notre possible pour empêcher ces derniers de concevoir de faux soupçons. Si ces accusations sont fausses, nous devrions exposer les choses au grand jour.

Je veux cependant rappeler un fait survenu il y a quelques années. La Chambre discutait alors le rapport de l'auditeur général. J'avais parcouru fort attentivement ce rapport, et constaté que l'auditeur général signalait à notre attention le fait qu'un des départements avait effectué un paiement en trop. Je ne dis pas que cela se passait sous un régime libéral; car cela s'est vu lorsque l'un ou l'autre parti était au pouvoir. Le fonctionnaire chargé de vérifier les comptes du trésor signala à l'attention des représentants du peuple canadien le fait que des paiements en trop avaient été effectués, et qu'aucun remboursement n'avait été opéré. Je remarquai l'incident, ce qui démontre la possibilité de faire quelque chose même au Parlement. Un certain fonctionnaire avait été envoyé d'Ottawa à Calgary pour y occuper un nouveau poste. C'était un arpenteur, dont le traitement dépassait \$4,000 par an, si je ne me trompe. Lors de sa permutation à Calgary, on lui accorda une allocation de subsistance, représentant je crois environ six dollars par jour. Un an plus tard, on le fit revenir à Ottawa, et il continua de toucher pendant deux ou trois ans, je crois, à la fois son traitement et l'allocation de subsistance.

Ayant remarqué que l'auditeur général appelait l'attention des membres du Parlement sur le fait que ces paiements en trop se continuaient, j'ai cru qu'il était de mon devoir, à titre de représentant du peuple, de saisir le Parlement de cette question, et c'est ce que j'ai fait. Il s'agissait du ministère de l'Intérieur. Ayant signalé la chose au ministre, ce dernier m'avouait qu'il ne savait rien de l'affaire; je me suis montré très sympathique et je lui ai demandé de fournir les renseignements désirés un peu plus tard, s'il ne pouvait le faire immédiatement. Il a promis de me les fournir et c'est ce qu'il a fait effectivement. Le ministre avoua que l'état de choses signalé par l'honorable député de Portage-la-Prairie existait. Plus tard, je l'ai rencontré dans la rue, et,—je ne dévoile aucune confidence,—voici ce qu'il m'a dit: "Harry, je ne savais rien de tout cela."

Voilà un exemple. Ce qui se passait alors se répète peut-être aujourd'hui. Nous avons ces accusations dans le moment, nous avons une déclaration attribuée à un fonctionnaire par les journaux. Le premier ministre devrait être le premier à demander une enquête complète sur cette question. Je ne désire pas

qu'on se méprenne sur mon compte. Si cet amendement est mis aux voix, je devrai me prononcer contre le Gouvernement; et en cela, j'agirai sous la dictée de ma conscience.

M. L'ORATEUR: L'honorable député de Portage-la-Prairie (M. Leader) a déclaré au cours de ses remarques que le premier ministre devrait accepter cet amendement. Je tiens à signaler à la Chambre qu'au cours des deux dernières semaines, la Chambre a accepté un amendement et j'ai fait remarquer que si la Chambre en avait été saisie, il m'aurait fallu le déclarer irrégulier. Une semaine plus tard, on présentait un amendement semblable et il m'a fallu le déclarer contraire au Règlement. J'affirme donc que si le premier ministre avait proposé l'adoption de cet amendement comme faisant partie de la motion, j'aurais cru devoir lui rappeler que pareil amendement est tout à fait contraire au Règlement et que je devais le déclarer irrégulier.

M. J. G. DIEFENBAKER (Lake-Centre): La Chambre n'a pas de tâche plus importante à remplir que celle d'examiner à fond toutes les dépenses. S'il semble que les dépenses ont été exagérées, comme l'aurait prétendu le colonel Thompson, c'est à la Chambre ou au comité qu'il appartient de le déterminer, et non pas dans un article aux journaux. Certain journal attribue une déclaration au colonel Thompson. D'autres affirment que le colonel n'a pas formulé cette déclaration. Le ministre des Services nationaux de guerre (M. LaFlèche), dans une déclaration qu'on a eu peine à suivre et qu'il prononçait vendredi, semble n'avoir aucune opinion sur la question. Il se trouve donc que bien qu'un journal responsable ait publié certaines allégations, les députés se voient refuser l'occasion d'examiner les comptes. On a beau dire, comme l'a déclaré le premier ministre (M. Mackenzie King) que le comité des comptes publics se réunira et qu'il pourra, s'il le désire, entendre le colonel Thompson, il n'en reste pas moins que dans ce comité,—de cinquante membres, je crois,—la majorité du Gouvernement sera, comme toujours, fortement prépondérante. J'ignore pourquoi le Gouvernement ne semble pas vouloir que le comité entende le colonel Thompson. A mon sens, cette attitude ne changera pas une fois réuni le comité des comptes publics.

Nous avons actuellement le comité des dépenses de guerre qui tient ses réunions à huis clos. Lors de l'institution de ce dernier comité, le premier ministre nous a dit qu'il tiendrait ses séances au grand jour, sauf dans les cas où l'on jugerait la chose inopportune. Mais depuis ce jour, il n'a jamais été question de tenir des séances publiques. La décision annoncée à la Chambre par le premier ministre n'a pas eu de suite.